

R A P P O R T

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

L'ETAGE CLUB DE JEUNES

19 quai des Bateliers
67000 STRASBOURG

Association de droit local inscrite au Registre des associations de Strasbourg
près le Tribunal d'Instance de Strasbourg
Volume 40 Folio 61

SIREN 325 885 937

* * *

FIBA – BRICOLA AUDIT

162, rue Ladhof – 68000 COLMAR
Tél. 03 89 23 00 91 - Fax 03 89 20 60 01 - E-MAIL : fiba-audit@groupe-fiba.fr
RCS Colmar 414 515 759

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 € - NAF 6920 Z - N° TVA Intr. FR 49 414515759 - Lieu de juridiction : Colmar
Société de Commissariat aux comptes inscrite près de la Compagnie de Colmar

IBAN : FR76 1470 7508 7049 2170 4882 468 - BIC : CCBPFRPPMTZ

Strasbourg, Haguenau, Molsheim, Sarre-Union, Saverne, Val de Moder, Wissembourg, Metz, Forbach, Creutzwald, Sarreguemines, Colmar, Mulhouse, Saint-Louis, Altkirch, Paris
www.groupe-fiba.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association,

■ Opinion

En exécution de la mission de commissaire aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ETAGE CLUB DE JEUNES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

■ Fondement de l'opinion

➤ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

➤ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

■ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans l'annexe, au chapitre « Règles et méthodes comptables », paragraphe « Changement de méthode comptable », exposant le changement de méthode comptable relatif à l'application obligatoire, à compter de l'exercice 2020, du règlement n° 2018-06 de l'Autorité des normes comptables.

■ Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification des appréciations du commissaire aux comptes, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans ce cadre, nos diligences nous ont conduits, en lien avec les informations données dans l'annexe, à nous assurer :

- de la bonne application des dispositions du règlement n° 2018-06 de l'Autorité des normes comptables occasionnant les changements de méthode de présentation décrits dans ladite annexe,
- du correct enregistrement des subventions d'investissements et des subventions d'exploitation ainsi que de la bonne estimation des produits rattachés à ce titre à l'exercice 2020,
- du caractère approprié des sommes reportées en fonds dédiés à la clôture de l'exercice, au regard des projets à financer.

■ Vérifications spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents mis à la disposition des membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

■ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre association.

■ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Colmar, le 29 avril 2021

Le commissaire aux comptes

FIBA-BRICOLA AUDIT



Angel BRICOLA

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	2 244	89	2 155	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	2 971 390	689 380	2 282 010	2 514 752
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	127 007	63 375	63 632	76 468
	Autres immobilisations corporelles	299 564	183 348	116 217	86 043
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	5 000		5 000	5 000
	Autres immobilisations financières	14 282		14 282	14 282
TOTAL (I)		3 419 488	936 192	2 483 296	2 696 545
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	134 864	99 552	35 312	48 010
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	150 960		150 960	262 256
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13 217		13 217	13 075
	DISPONIBILITES	3 220 351		3 220 351	2 558 698
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	29 472		29 472	12 154
	TOTAL (II)	3 548 864	99 552	3 449 312	2 894 192
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		6 968 352	1 035 744	5 932 608	5 590 737
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				19 282	19 282
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Rep. à nouveau sous ctrl de tiers financeurs		
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Total des fonds propres (situation nette)		
	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subv d'inv affectées à des biens renouv</i>	128 777	128 777
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		497 377
		1 067 952	
	Report à nouveau	52 144	
		(69)	
	Résultat de l'exercice	186 234	576 209
	Total des fonds propres	1 435 038	1 202 363
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subv d'inv affectées biens renouv		
	Résultat sous ctrl de tiers financeurs		(5 702)
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 008 380	1 134 895
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	1 008 380	1 129 193
	Total des fonds propres Total des fonds associatifs	2 443 418	2 331 555
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés	586 757	452 757
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	332 286	220 174
	Total des provisions	332 286	220 174
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 768 015	1 889 352
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 505	227 421
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	521 527	341 969
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 000	
	Autres dettes	45 910	84 315
	Produits constatés d'avance	50 189	43 193
	Total des dettes	2 570 147	2 586 251
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	5 932 608	5 590 737
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	186 234,14	576 208,72
	(1) Dont à moins d'un an	925 239	819 121
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	885	

FIBA BRICOLA AUDIT

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etat exprimé en euros

FIBA - BRICOLA AUDIT
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

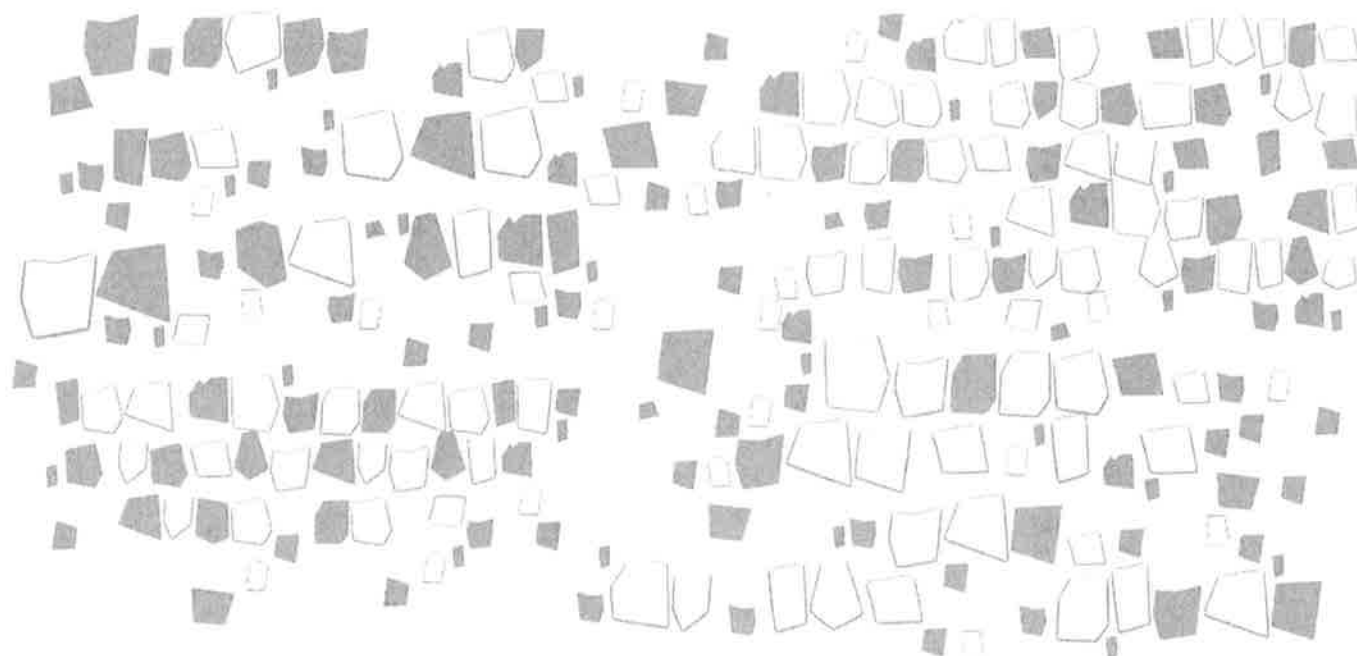
31/12/2020

31/12/2019

RESULTAT D'EXPLOITATION		114 405	434 783
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 993	2 532
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 993	2 532
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	25 692	27 412
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		25 692	27 412
RESULTAT FINANCIER		(22 699)	(24 880)
RESULTAT COURANT avant impôts		91 706	409 904
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	40 119	
	Sur opérations en capital	111 471	102 586
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		344 052
	Total des produits exceptionnels	151 590	446 638
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 062	
	Sur opérations en capital		410
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	1 062	410
RESULTAT EXCEPTIONNEL		150 528	446 229
Participation des salariés aux résultats		56 000	
Impôts sur les bénéfices			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			162 833
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			442 757
TOTAL DES PRODUITS		7 507 314	7 476 995
TOTAL DES CHARGES		7 321 080	6 900 786
EXCEDENT ou DEFICIT		186 234	576 209
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		72 834	108 474
TOTAL		72 834	108 474
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		72 834	108 474
TOTAL		72 834	108 474

FIBA - BRICOLA AUDIT

COMMISSAIRES AUX COMPTES



Annexe comptable

Exercice 2020

L'Étage
club de jeunes

19 quai des Bateliers F-67000 Strasbourg
accueil téléphone 03 88 35 70 76 www.etage

FIBA - BRICOLA AUDIT
COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Faits caractéristiques de l'exercice 2020

1.1 L'activité de l'association l'Etage a été impacté par la pandémie COVID. Nous avons dû réorganiser l'ensemble de nos services à compter du 16 mars 2020 afin de poursuivre les missions essentielles pour les publics en situation de précarité. Seule l'activité petite enfance a été complètement arrêté pendant le premier confinement. Pour le reste, nous avons maintenu de façon plus ou moins dégradé, l'ensemble des dispositifs. Certaines actions ont même connu des développements très fort. Nous avons notamment produit et distribué gratuitement plus de 40 000 repas complets sur la période du 17 mars au 31 juillet 2020.

1.2 Malgré le contexte sanitaire, l'association l'Etage a développé de nouvelles actions cette année. Notre association a répondu à plusieurs appels à projet et nous avons été retenu pour deux d'entre eux :

- Création d'un hébergement adapté à l'accueil de personne avec des animaux, à compter du mois de mai.
- Pérennisation de la campagne hivernale 2019/20. Appel à projet des services déconcentrés de l'État. Il s'agit d'un dispositif accueillant 100 personnes à compter du mois de juillet

1.3 Les coopérations inter-associatives se poursuivent. Dans le cadre de l'Union protestante d'associations d'entraide (UPAE), nous menons plusieurs actions qui mobilisent des ressources de nos partenaires. Cela fait l'objet à chaque fois de conventions avec la prise en charge des coûts salariaux à l'euro près :

- l'action d'intermédiation locative (IOBEL) qui mobilise des salariés de l'association Entraide le Relais et de l'association Home Protestant pour un 0,5 ETP chacun.
- l'action Espace Accueil ressource « la Loupiote » avec l'association Home Protestant pour un 0,5 ETP.

Fin 2020 et en accord avec nos partenaires, nous avons décidé de la fin de ces mises à disposition pour 2021.

L'UPAE porte toujours le projet d'extension des accueils de jour (SIAY) pour lequel une quote-part correspondant à l'activité est versée à l'Etage.

Deux conventions sont également signées avec le Centre Social Protestant et avec la CIMADE afin d'organiser pour l'un, la distribution alimentaire pour les familles accueillies par l'Etage et pour l'autre l'accompagnement juridique de ces mêmes familles.

1.4 Le CHRS : La présentation du budget de l'établissement se fait au travers des groupes fonctionnels en dépenses et en recettes (arrêté du 8 août 2002).

FIBA - BRICOLA AUDIT

COMMISSAIRES AUX COMPTES

www.etage.fr

Les montants totaux retenus au budget par arrêté préfectoral est une dotation globale de financement fixée pour 2020 à 314 762 € dont 10 000 € de plan de relance.

Les comptes de l'établissement CHRS apparaissent au niveau de la comptabilité générale et font l'objet d'un compte administratif distinct qui est transmis aux financeurs au 30 avril 2021. L'exercice 2020 se solde par un excédent 233,58 €.

Nous avons constaté une omission concernant le déficit de 4 210,65 € de l'année 2016. Celui-ci a été confirmé en juillet 2018 par les services de l'état, mais il n'a pas été régularisé comptablement et la somme est restée non affectée. Cette écriture a été faite en 2020 en réserve de compensation qui s'établit au 31 décembre 2020 à -2379,24 €.

1.5 Au 31 décembre 2020, l'effectif s'élève à 81.72 ETP contre 74.47 ETP en 2019.

1.6 L'association L'Étage Club de jeunes a souhaité associer davantage son personnel à sa bonne marche. Par conséquent elle a décidé, en accord avec le CSE, de mettre en place un système d'intéressement dans le cadre des dispositions légales. Un accord d'intéressement a été conclu sur l'exercice. Le montant de l'intéressement figure au niveau du compte de résultat sous la rubrique « Participation des salariés ».

1.7 Depuis 2016, la gestion de paies est externalisée. Une convention a été signée avec le Cabinet Excéal Conseil à La Wantzenau.

FIBA - BRICOLA AUDIT

COMMISSAIRES AUX COMPTES

2. Objet social, activité et moyens

L'association agit dans les domaines de l'entraide, de la solidarité, de l'action sociale, de l'éducation populaire, de la formation et de la culture. Elle porte une attention particulière aux jeunes, mais aussi aux familles en difficulté. Elle partage un socle commun de convictions avec la Fédération de l'entraide protestante : la primauté de l'humain, le respect, la fraternité et la responsabilité sont au centre de son action. Attentive au respect de l'histoire, de l'identité et des convictions de chacun, l'association refuse toute discrimination. Elle agit dans le cadre de la laïcité et œuvre dans un but non lucratif avec une gestion désintéressée.

L'association exerce ses missions notamment par :

- l'accueil l'accès aux droits et aux soins, la prévention, l'accompagnement, la formation ;
- des services sociaux, d'hébergement, de logement, de restauration sociale ;
- tout ce qui peut favoriser le mieux-être, l'autonomie, le développement de la personnalité, les processus de reconstruction des personnes dans toutes leurs dimensions ;
- toute action susceptible de les aider à trouver leur place dans la société ;
- la coopération avec les acteurs de l'entraide et de la lutte contre les exclusions ;
- la diffusion d'expériences novatrices, de témoignages, de réflexions et d'informations ;
- tout autre moyen ou activité utiles à la mise en œuvre de son projet associatif

L'association participe au dialogue civil ; en complément de son action concrète, elle a vocation à intervenir dans le champ politique par l'interpellation, le plaidoyer et des propositions constructives d'innovation ou d'amélioration.

La mise en œuvre de ces actions et missions repose essentiellement sur des subventions versées par différents financeurs publics (Collectivités territoriales, Etat ...).

FIBA - BRICOLA AUDIT
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 932 608** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **7 507 314** euros et un total **charges** de **7 321 080** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **186 234** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement occasionné par l'application du règlement ANC n°2018-06
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité des règlements de l'Autorité des Normes Comptables :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié par les règlements n°2015-06 du 23 novembre 2015, n°2016-07 du 26 décembre 2016, n°2017-01 du 5 mai 2017 et n°2018-01 du 20 avril 2018
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Changement de méthode comptable

L'application du nouveau règlement ANC n°2018-06 en remplacement de l'ancien règlement CRC n°99-01 constitue un changement de méthode comptable ayant un impact sur la présentation comptable des états financiers. La colonne "2019" est ainsi présentée selon l'ancien plan comptable tandis que la colonne "2020" adopte la présentation du nouveau plan comptable. En particulier, les reports et les utilisations de fonds dédiés sont compris dans les produits et charges d'exploitation, conformément aux dispositions du nouveau plan comptable.

L'application du nouveau plan comptable a eu les impacts suivants sur les comptes :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Reclassement des subventions d'investissement non amorties en compte de report à nouveau à hauteur de 52 143,76 €

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les frais accessoires (droits de mutation, commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations. Les honoraires pour travaux ont été comptabilisés en charges et ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions sur sol propre : de 7 à 25 ans
- Agencements et aménagements des constructions : de 7 à 25 ans
- Matériel et outillage : de 1 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 1 à 10 ans

Les amortissements de l'immeuble rue des Bateliers ont débuté au 1er janvier 2018.

Stocks et en cours

Néant

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Engagements de retraite

A la clôture de l'exercice, le montant de la dette actuarielle en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 221 285,54 €.

La dette est calculée selon la méthode prospective assise sur la totalité du personnel, en tenant compte des dispositions prévues par les conventions collectives, d'hypothèses d'un turn-over, d'un coefficient de progression des salaires jusqu'à la retraite, de la probabilité de survie jusqu'à la retraite et d'un facteur d'actualisation.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux ci-dessous.

- Année de calcul : 2020
- Taux d'actualisation : 0,4 %
- Initiative du départ : le départ intervient à l'initiative du salarié

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenues[]:

Age de départ prévu : 62 ans

- Progression des salaires : 2%
- Taux de rotation : 3% pour l'ensemble du personnel

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Taux de charges sociales patronales : 45% pour l'ensemble du personnel

La dette est inscrite au bilan sous forme de provision avec les caractéristiques suivantes:

Montant de la provision comptabilisée à la date de clôture : 221 285,54 €

Mouvement de la provision au cours de l'exercice : 51 111,43 €

Elle ne fait pas l'objet d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Rémunération des dirigeants

Conformément aux statuts de l'association, la Présidente et représentante légale de l'association est bénévole. Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution pour les fonctions qui leur sont confiées (Article 8 des statuts).

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Contributions volontaires en nature

Ces contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit.

Les membres du conseil d'administration et du bureau de l'association sont bénévoles.

Une centaine de bénévoles ont assuré de l'accueil et participé au service de restauration destiné à des personnes en précarité. Ils sont également intervenus pour la distribution de colis alimentaires et pour dispenser des cours de sensibilisation à la langue française.

Les heures de bénévolat sont valorisées au SMIC horaire chargé (Taux de charges à 45%).

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	3 349		2 244		3 349	2 244
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 349		2 244		3 349	2 244
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	1 956 982					1 956 982
	instal. agencet aménagement	1 014 408					1 014 408
	Instal technique, matériel outillage industriels	157 666				30 659	127 007
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	29 509		32 007		7 770	53 745
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	356 378		39 863		150 422	245 819
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 514 943		71 870		188 851	3 397 962
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	19 282					19 282
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 282					19 282
TOTAL		3 537 574		74 114		192 200	3 419 488

FIBA - BRICOLA AUDIT
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	3 349	89	3 349	89
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 349	89	3 349	89
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui	273 008	138 596		411 604
	instal. agencement aménagement	183 630	94 147		277 776
	Instal technique, matériel outillage industriels	81 198	12 835	30 659	63 375
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	27 872	4 478	7 770	24 580
	Matériel de bureau, mobilier	271 972	37 218	150 422	158 767
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	837 680	287 274	188 851	936 103
TOTAL		841 029	287 363	192 200	936 192

FIBA - BRICOLA AUDIT
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	5 000	5 000	
	Autres immobilisations financières	14 282	14 282	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	132 704	132 704	
	Autres créances clients, usagers	2 160	2 160	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 217	2 217	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 679	3 679	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	94 006	94 006	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	51 057	51 057	
	Charges constatées d'avance	29 472	29 472	
TOTAL DES CREANCES		334 578	334 578	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	885	885		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 767 130	122 222	488 889	1 156 019
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	164 505	164 505		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	195 128	195 128		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	321 942	321 942		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 457	4 457		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 000	20 000		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	45 910	45 910		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	50 189	50 189		
TOTAL DES DETTES		2 570 147	925 239	488 889	1 156 019
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		122 222			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

FIBA - BRICOLA AUDIT
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		50 189	50 189
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			50 189

FIBA - BRICOLA AUDIT
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		29 472	29 472
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			29 472

FIBA - BRICOLA AUDIT
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	128 777				128 777
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves Réserves pour projet de l'entité	497 377	576 278		5 702	1 067 952
Autres réserves					
Report à nouveau			52 144		52 144
Résultat ss ctrl tiers fi. Ran ss ctrl tiers fi.	(5 702)	(69)		(5 702)	(69)
Excédent ou déficit de l'exercice	576 209	(576 209)	186 234		186 234
Situation nette	1 196 660		238 378		1 435 038
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 134 895		37 000	163 515	1 008 380
Provisions réglementées					
TOTAL	2 331 555		275 378	163 515	2 443 418

Le résultat sous contrôle des tiers financeurs 2016 a été affecté en réserve de compensation des déficit à hauteur de 4 210,65 € conformément au rapport de contrôle du financeur.

FIBA - BRICOLA AUDIT
COMMISSAIRES AUX COMPTES